

Se séparer sans être mariés : démêler le logement et l'argent

Fichier de suivi, à imprimer ou à remplir à l'écran

Ce fichier reprend les outils du livre, dans l'ordre où ils s'y présentent, avec la place pour écrire. Il ne vous apprend rien de plus que le livre : il vous évite de le rouvrir à chaque étape.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Identifier si vous étiez locataires, propriétaires, ou dans une situation mixte.

- ☐ Lister les comptes communs encore actifs et ce qui y transite chaque mois.

- ☐ Noter, si vous avez des enfants ensemble, ce qui est déjà organisé et ce qui ne l'est pas.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Traiter le compte commun avant toute autre démarche.

- ☐ Décider qui reste dans le logement, même à titre temporaire, avant de traiter le reste.

- ☐ Lister les biens et les dettes communes, sans attendre d'avoir réglé les émotions du moment.

Ce qui continue de vous engager tant que rien n'est fait

Cette vérification se fait dans les toutes premières semaines, pas après avoir réglé les autres sujets.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Vérifier auprès du bailleur ou de la banque la procédure pour retirer un nom d'un contrat commun.

- ☐ Clôturer ou transformer le compte commun en compte individuel.

- ☐ Vérifier les assurances et mutuelles liées au couple, et les ajuster séparément.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Vérifier la quotité inscrite dans l'acte, si vous étiez propriétaires ensemble.

- ☐ Répartir les biens meubles et l'épargne commune par accord écrit, même simple.

- ☐ Informer formellement l'organisme prêteur de toute répartition d'une dette commune.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Écrire et dater tout accord parental, même trouvé à l'amiable.

- ☐ Informer le bailleur ou le syndic du changement de situation.

- ☐ Prévenir les organismes d'assurance et de mutuelle liés au couple.
